



Zone à **F**aibles **É**missions

**VOTRE VÉHICULE
EST CLASSÉ
CRIT'AIR 3, 4 ou 5 ?
CONSEILS, AIDES,
DÉROGATIONS
DES SOLUTIONS EXISTENT !**



Au 1er Janvier 2025, la zone à faibles émissions évolue.

Pour améliorer la qualité de l'air,
seuls les véhicules **Crit'air 0, 1 ou 2** y seront
autorisés.

L'État et la
Métropole
accompagnent les
particuliers et les
professionnels



Zone à Faibles Émissions

Aides :

Pour l'achat d'un
véhicule
Crit'Air 0 (électrique)
ou 1 (essence, hybride),
la Métropole de Lyon
accorde jusqu'à 3000 €,
cumulables avec les
aides de l'État

Une
dérogation
« petit rouleur »
permet de circuler
jusqu'à
52 jours/an

Besoin de
conseils,
de solutions ?

Contactez
l'Agence des Mobilités
de la Métropole



Périmètre de la ZFE

Voies rapides intégrées
au périmètre ZFE

Infrastructures autorisées
à tous les véhicules

En
SAVOIR

+



Simulateur
aides ZFE
toodego.com



Site internet de la
ZFE
zfe.grandlyon.com



Commandez votre
vignette Crit'Air
certificat-air.gouv.fr